

## Édito

Accueillir et accompagner les Finistériennes et Finistériens en difficulté dans leur vie quotidienne, faciliter l'accès aux dispositifs qui leur sont destinés, construire des réponses adaptées aux besoins de chacun.e, favoriser l'autonomie et la cohésion sociale : telles sont les grandes missions de l'action sociale de proximité du Conseil départemental.

Dans un contexte où l'attention sociale et la prévention sont de plus en plus nécessaires, le Conseil départemental a souhaité créer trois Directions Territoriales d'Action Sociale, de manière à renforcer le pilotage local de ses politiques de solidarité. Ces évolutions n'impactent pas directement les usagers : l'accueil dans les Centres Départementaux d'Action Sociale n'est pas modifié. En revanche, la création de ces directions contribue à renforcer l'observation et l'ingénierie sociales sur les territoires. Elle permet également de développer les collaborations avec les partenaires locaux. Nous pouvons collectivement nous réjouir de la vivacité du tissu d'institutions et associations œuvrant quotidiennement auprès des personnes vulnérables. Cette diversité d'intervenant.e.s et de partenaires rendait nécessaire la structuration des coopérations et l'amplification du travail de mise en cohérence sur un même territoire. Tel est le sens de cette réorganisation.

Je souhaite que la création de ces trois Directions Territoriales d'Action Sociale contribue à renforcer collectivement nos actions auprès de chaque Finistérienne et chaque Finistérien confronté à des difficultés.

**Nathalie SARRABEZOLLES**

*Présidente du Conseil départemental du Finistère*